

Programme de formation

CACES® Chariot élévateur - R489 Cat. 1a à 5

Durée : A définir dans le devis en fonction de l'effectif, de l'expérience des participants et des catégories demandées



Publics visés

Personnes désignées de l'entreprise.

Effectif

Formation : 6 personnes maxi.

Tests CACES® : Maximum 6 UT par jour et par testeur. Le nombre de tests maximum est défini par le FAQ CACES®.

Pré-requis

Lecture et compréhension du français.

Moyens pédagogiques

Formateur en conduite de chariot expérimenté.

Testeur CACES® certifié et obligatoirement différent du formateur

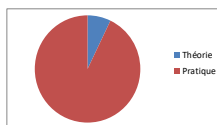
Paperboard, Vidéoprojecteur, Chariot

Méthodes pédagogiques

> video

> Apports Théoriques,

> Mise en Pratique,



Supports

Livret remis au stagiaire

Suivi & Evaluation

> Feuille d'émargement à la demi-journée

> Evaluation théorique et pratique certificatives

> Attestation de formation

> Certificat CACES® en cas de réussite au test

Objectif Pédagogique

> La formation à la conduite de chariot de manutention (R489) a pour objectif d'amener l'utilisateur de l'engin de manutention à intégrer systématiquement les règles de sécurité (Personnes, matériels, produits) dans son travail.

Compétences visées

> Etre capable de situer le cadre juridique

> Etre capable d'effectuer les différentes vérifications

> Etre capable d'effectuer une conduite en sécurité

Programme

> Formation Théorique

> Responsabilité du cariste, législation

> Qualité du cariste

> Les différents types de chariots

> Les vérifications avant départ, essai, stabilité des chariots, cas de renversement et de basculement

> La conduite en circulation

> Les organes des circuits hydrauliques

> Les risques divers, les accidents

> Les consignes de sécurité

> Formation Pratique

> Les vérifications générales

> La mise en route de poste

> L'évolution en zone dégagée, en marche avant et marche arrière

> La circulation en charge et à vide

> L'évolution en zone balisée, en marche avant et en marche arrière

> La manutention des marchandises, prise et dépose des différentes charges, constitution des charges, les plates-formes, plateau, palette...

> Tests CACES®

Le CACES®, Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité, est un examen destiné à valider la formation du personnel amené à conduire des engins tel que l'exige le code du travail. Le CACES® est délivré par des organismes certifiés.

Lors de l'examen CACES®, ce sont les connaissances de la réglementation et la capacité à conduire en sécurité qui sont évaluées.

Les candidats passent l'examen CACES® afin de valider leur capacité à conduire en sécurité un engin spécifique.

Ce certificat permettra ensuite à leur employeur de leur délivrer l'autorisation de conduite imposée par le Code du Travail (après vérification de l'aptitude médicale et formation aux risques inhérents aux lieux de travail).

L'examen CACES® comporte une partie théorique et une partie pratique.

MF Formation

Siren : 837 877 380 au R.C.S Le Puy en Velay

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84430344843 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpe
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Référence :

P2-ENR-186

Version 2

Date de modification: 04/11/2021